

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2024-0033 Séance du Conseil : 11 MARS 2024
COMMISSION GÉMAPI DÉSIGNATION DE NOUVEAUX MEMBRES	

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 11 mars à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 05 mars 2024, à la Salle du Préau – Place de la Mairie à Saint-André (66690), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Aimé ALBERTY, Guy ESCLOPE, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Huguette PONS, Hervé VIGNERY, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Yves BLIN, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Didier CHOPLIN, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Raymond PLA donne procuration à Antoine PARRA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ donne procuration à Maria CABRERA, Bruno GALAN donne procuration à Françoise DARCHE, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, Gilbert CRITELLI donne procuration à Marie-Thérèse IMBARD, Christian NIFOSI donne procuration à Sylvie VILA.

Étaient absents/excusés :

Isabelle MORESCHI, Patrice AYBAR, Marie-Clémentine HERRE, Christian GRAU, Marie ARIZA, Nicolas GARCIA, Anne-Lise MIRAILLES, Roland CASTANIER, Sylvaine CANDILLE, Fabrice WATTIER, Annie PEZIN, Marcel DESCOSY, Yvette PERIOT

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 31

Nombre de suffrages exprimés : 37

Nombre de procurations : 6

Secrétaire de Séance :

Samuel MOLI

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20240311-DL2024-0033-DE
Date de télétransmission : 18/03/2024
Date de réception préfecture : 18/03/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.2121-22, L.5211-1 et L.5211-40-1,

Considérant qu'au regard des articles L.2121-22, L.5211-1 et L.5211-40-1, la composition des commissions doit « respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus »,

Par délibération n°DL2020-0177 du 31 juillet 2020, le Conseil communautaire a procédé, par vote, à la désignation des élus représentant la Communauté de communes au sein de la commission Gémapi. Ainsi, 1 conseiller communautaire et 1 conseiller municipal par commune avaient été désignés.

Considérant que des changements sont souhaités :

- Sur proposition de la commune d'Ortaffa, M. Michel BARCELO pourrait être nommé en lieu et place de M. Louis KLEE.
- Sur proposition de la commune de Saint-Genis-des-Fontaines, Mme Nathalie REGOND PLANAS pourrait être nommée en lieu et place de M. Jacques GODAY et M. Sylvain VIVES pourrait être nommé en lieu et place de M. Hervé CRIBEILLET.
- Sur proposition de la commune de Villelongue-dels-Monts, M. Pierre-Louis SCHWEER-CASES pourrait être désigné en lieu et place de M. Jean-Marc SERVAT,

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est appelé à désigner de nouveaux membres pour les communes d'Ortaffa, de Saint-Genis-des-Fontaines et de Villelongue-dels-Monts, chargés de siéger au sein de la commission Gémapi.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Procède à la désignation de M. Michel BARCELO en qualité de conseiller municipal pour la commune d'Ortaffa, Mme Nathalie REGOND PLANAS en qualité de conseillère communautaire et M. Sylvain VIVES en qualité de conseiller municipal pour la commune de Saint-Genis-des-Fontaines et M. Pierre-Louis SCHWEER-CASES en qualité de conseiller municipal pour la commune de Villelongue-dels-Monts, chargés de siéger au sein de la commission Gémapi.

Arrête ainsi, la liste des conseillers communautaires et municipaux suivants membres de la commission Gémapi.

COMMUNES	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	CONSEILLER MUNICIPAL
ARGELES-SUR-MER	Antoine PARRA	Stéphane PINEDA
BAGES	Georges GUARDIA	Bernard CONTON
BANYULS-SUR-MER	Guy VINOT	Olivier LACAZE
CERBERE	Christian GRAU	Daniel GALY
COLLIOURE	Guy LLOBET	Jérôme DAIDER
ELNE	Nicolas GARCIA	Francis MOLINA
LAROQUE DES ALBERES	Christian NAUTE	Roberto SANCHEZ
MONTESQUIEU DES ALBERES	Hervé VIGNERY	Jean-Louis CATALA
ORTAFFA	Raymond PLA	Michel BARCELO
PALAU DEL VIDRE	Bruno GALAN	Richard MUNIER
PORT VENDRES	Grégory MARTY	Gabriel FERNANDEZ
SAINT ANDRE	Gilbert CRITELLI	Jacques JOURDA
SAINT GENIS DES FONTAINES	Nathalie REGOND PLANAS	Sylvain VIVES
SOREDE	Yvette PERIOT	Jean-Marc RONFLARD
VILLELONGUE DELS MONTS	Christian NIFOSI	Pierre-Louis SCHWEER-CASES

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Résultat du vote :

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 1

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 13/03/2024

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA

The image shows a red circular official stamp of the 'Communauté de Communes ACVI'. The stamp features a central emblem with a torch and a star, surrounded by the text 'Communauté de Communes' and 'ACVI' at the bottom. A black ink signature, which appears to be 'Antoine Parra', is written across the stamp.

***La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans
un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.***